

N° 2024-066

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32,
VU la demande de l'entreprise ENEDIS pour la livraison d'un poste de distribution,
CONSIDERANT qu'en raison de la livraison du poste route de Tresses (entre la rue de Cadène et le rondpoint de Regeon), la circulation sera interdite et une déviation sera mise en place par l'entreprise SERI 33600 Pessac.

ARRETE

ARTICLE 1er - La circulation sera fermée à tous les véhicules le 17 mai 2024 de 9h00 à 13h00.

ARTICLE 2 – Une déviation sera mise en place par l'entreprise SERI, depuis la rue de Cadène et la route de Fargues vers la rue Augustin Daureau en direction de la route de Tresses.
Depuis Carignan de Bordeaux vers rue de Cabannes et rue de Cadène en direction de Bouliac.

ARTICLE 3- Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de l'ordre.

ARTICLE 4- Ampliation sera adressée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 13 mai 2024
Le Maire, par délégation

Laurent JANSONNIE

